



# L'ÉCHO DES LANCIERS

Bulletin d'Informations de la mairie de Franchesse

## Le mot du maire

L'année 2002 s'achève, c'est le temps des bilans et aussi des projets pour les mois à venir. Vous trouverez dans ce nouvel écho un résumé des différentes réalisations de ce semestre, je ne m'étendrai donc pas là-dessus.

Je retiendrai plutôt quelques moments d'intense émotion comme, par exemple, la remise de médaille de la famille à Mmes Beauregard et Cheminot, ou encore, la petite fête organisée à la Maison de Retraite St Joseph pour le 100<sup>ème</sup> anniversaire de Mme Rambert, et à laquelle la commune s'est volontiers associée. En novembre également, ce fut un réconfort de voir autant d'enfants réunis pour planter " leur " arbre derrière la salle des fêtes.

Des enfants que nous aimerions bien voir prendre le chemin de l'école du village. Nous avons sollicité un entretien avec l'Inspecteur d'Académie mais la réponse se fait attendre.

Autre réponse qui tarde à venir, celle de notre Préfet qui doit entériner la création de la communauté de communes.

Affaires à suivre ...

Pour l'heure, je vous souhaite à tous de passer de très bonnes fêtes de fin d'année.

G. Vernis

Décembre 2002

## INFOS PRATIQUES

Hébergement sur la commune:

### Gîtes ruraux

M. et Mme CATEZ  
La Croix de la Mélade  
Tél : 04 70 66 70 95

Mme Agnès VAN DEN ABEELE  
Les Carillons  
Tél : 04 70 66 26 62

### Gîte et chambres d'hôtes

Table d'hôtes sur demande

Mme BLANCHARD A. et M. DORIATH G.

Les communs  
Bouquetraud  
Tél : 01 30 43 82 69

ou  
04 70 66 25 27

### ATTENTION :

La collecte des ordures ménagères  
aura lieu

**jeudi 26 décembre**

( au lieu du mercredi 25 décembre 2002 )

et

**jeudi 2 janvier**

( à la place du mercredi 1er janvier 2003 )

N'attendez pas la dernière minute  
pour vous inscrire  
sur les listes électorales,  
date limite d'inscription :  
**le 31 décembre.**

## MOUVEMENTS DE LA POPULATION

### Arrivées en 2002

Mme FONTENIL et M. RICHOU  
La Palissade

M. MELOUX  
3, Le Rouetton  
DECUERCO

Melle BAYON et M. BAZIN  
15, Rue des Lanciers

### Départs en 2002

M. KIENER Eric  
Avreuil

Mme et M. LABRO  
3, Le Rouetton

Melle CARDENAS Jocelyne  
1B, Faubourg de la Madeleine

## ETAT CIVIL

### Naissances

Alicia Eulalie DUROUX, née le 24 juillet 2002, fille de Séverine PACAUD et Didier DUROUX, domiciliés à "Margeat".

Bérénice CAVORET, née le 11 octobre 2002, fille de Nathalie et Stéphane CAVORET, domiciliés "Le Champ Paris".

Nathanaël, Félicien PONTONNIER, né le 25 octobre 2002, fils de Christelle et Christophe PONTONNIER, domiciliés à "Margeat".

### Mariages

Olivier BRUN, domicilié 3, rue de l'Hermitage à Le Pecq (Yvelynes) et Valérie CANEL, domiciliée "Les Places" à Franchesse, le 20 juillet 2002.

Franck ROY et Noëlle CANCRE, domiciliés "Le Mont", N° 11 à Franchesse, le 14 septembre 2002.

## MANIFESTATIONS DANS LA COMMUNE

*Spectacle et galette des rois* : 4 janvier 2003  
Comité des Fêtes

*Vœux du Maire* : 5 janvier 2003

*Les Brandons* : 1<sup>er</sup> mars 2003  
Comité des Fêtes

*Rifles* : 27 avril 2003  
Club des retraités

*Exposition* : week - end du 1er mai 2003  
Comité des Fêtes et Municipalité

*Brocante* : 25 mai 2003  
Comité des Fêtes

*Concours de pétanque* : 13 juillet 2003  
A.S Franchesse

*Fête Patronale* : 2, 3 et 4 août 2003  
Comité des Fêtes

*Concours de pétanque* : 2 août 2003  
A.S.Franchesse

## DISTINCTIONS

### Chez les artisans :

M. Jean - Luc Sarraud s'est vu attribuer le deuxième prix des "Carreaux d'or" pour sa rosace (montrée au public pendant l'exposition des artistes locaux, en avril dernier à la salle polyvalente) par l'UNECEB (Union Nationale des Entreprises CERamistes du Bâtiment) à Lyon, en octobre.

### Chez les agriculteurs :

Lors d'un concours organisé par la société d'agriculture, 3 éleveurs ont été récompensés pour la bonne tenue de leur exploitation. Il s'agit de :

Philippe Mallet à la Prole  
Roger Micaud à la Mouillère  
Laurent Tavard à La Font

**Toutes nos félicitations !**

# Le SIROM était hors la loi ! ...

Le Comité d'Administration du SIROM rappelle , qu'actuellement, le coût de collecte et de traitement des ordures ménagères est supporté par moitié entre les communes et les administrés.

Or, le Code général des collectivités locales prévoit que le coût de ce service doit être **entièrement** supporté par les usagers.

**Les délégués des communes**, formant le Comité d'Administration, réunis en septembre dernier **se sont encore opposés, à l'unanimité, à ce que les participations communales soient supprimées** (ce qui aurait entraîné un doublement des redevances) **et ont proposé une augmentation de 5% des tarifs pour l'année 2003.**

Malheureusement, en octobre, **M. Le Préfet** nous a contactés pour nous signaler que **nous ne pouvions plus équilibrer notre budget de cette façon** et que pour être en conformité avec la loi, une augmentation de 100% devait être envisagée pour compenser la **suppression des participations communales.**

Il lui a été alors demandé de vouloir bien accepter un étalement sur 4 ou 5 ans, considérant que **les usagers ne pourraient faire face à une telle hausse brutale.** L'augmentation serait alors d'environ 20% à 25% chaque année au lieu de 100% à partir de 2003.

Les tarifs seront fixés en décembre par le Comité d'Administration et vous seront communiqués avec l'avis des sommes à payer l'année prochaine en mai.

*(Communiqué du SIROM)*

<b>Le Préfet de l'Ailier</b>	
à	
<b>Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal de ramassage des ordures ménagères du secteur de Lury-Lévis</b>	
<b>Objet :</b>	<b>Délibération en date du 24 septembre 2002</b>
Par délibération citée en objet, votre comité d'administration décide de continuer d'équilibrer le budget de fonctionnement avec des participations communales en plus de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères.	
Cette délibération appelle, de ma part, les observations suivantes.	
Je vous rappelle que la redevance d'enlèvement des ordures ménagères doit couvrir l'ensemble des charges d'investissement et de fonctionnement du service de collecte, qui est alors géré comme un service public industriel et commercial c'est-à-dire avec un budget équilibré (article L. 2224-1 du code général des collectivités territoriales).	
Il en résulte que votre collectivité doit déterminer le montant global de la redevance de telle sorte que le coût total du service soit couvert par son produit, et calculer son montant pour chaque usager en tenant compte du service rendu.	
En outre, depuis la loi Chevènement du 12 juillet 1999, c'est votre syndicat qui doit supporter le coût de la compétence et non plus les communes membres, qui se sont dessaisies de la compétence des ordures ménagères à votre profit.	
Par conséquent, je vous saurais gré de bien vouloir faire rapporter la délibération en question, mes services se tenant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.	

*Courrier de M. Le Préfet,  
en date du 11 octobre 2002*

**Dernière minute : M. LE PRÉFET ACCEPTE L'ÉTALEMENT DE LA HAUSSE SUR 4 ANS.**

### Logements H.L.M

Plusieurs réunions ont eu lieu pour mettre en place un projet de construction de 4 pavillons T4 sur le terrain communal situé route de Rouère. Etant donné la forte demande de location sur notre commune, l'office H.L.M est d'accord pour monter une étude. Le dossier administratif sera réalisé en 2003 et soumis à l'aval de M. le Préfet pour une réalisation sur les années ultérieures, peut-être 2004-2005.

### Gymnastique

C'est à partir du 12 septembre que des cours de gymnastique assurés par M. Chateauvieux de Franchesse et parrainés par le Comité des Fêtes, ont démarré. Maintenant, ce sont **22 adhérents** qui assistent à ces cours ayant lieu régulièrement tous les jeudis de 19 h à 20 h, à la salle polyvalente. Les cours de danse, par contre, ont dû s'arrêter car il n'y avait pas assez de participants.

### Halte - garderie " Les Ch'tites canailles"

Cette halte-garderie devrait démarrer dans les premiers mois de 2003. Elle accueillera des enfants (10 maximum par après-midi) de 3 mois à 6 ans, **2 fois par mois à Franchesse**, de 16 h 30 à 19 h 30, à la salle polyvalente.

Le personnel qualifié proposera des activités d'éveil et en particulier une sensibilisation aux multimédias.

#### Le coût pour les familles:

Elles devront payer une adhésion et une participation en fonction du nombre d'heures de garde.

#### Le coût pour la commune:

Devrait rester à la charge de la commune la somme de 750 euros par an.

Cette halte-garderie ne souhaite pas remplacer les nourrices agréées, bien au contraire, puisqu'elle devient également **un relais assistantes maternelles** et une **ludothèque**.

Renseignements :

04 70 67 09 51 ou 06 80 11 62 99

### Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

Le cadre de vie collectif est l'affaire de tous et il est dans l'intérêt de chacun d'en prendre soin. Des conseils neutres et objectifs peuvent être utiles à chacun. C'est pourquoi une association départementale à but non lucratif, le CAUE ( Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) de l'Allier est à votre disposition pour tout conseil. Cet organisme est financé par une taxe prélevée par le Conseil Général

Particuliers et professionnels peuvent bénéficier de conseils gratuits dans le cadre de projets de construction, rénovation ou aménagement. Le CAUE peut aussi aider les collectivités locales dans leur réflexion et leurs démarches concernant le développement et l'aménagement. Des actions pédagogiques sont également proposées aux publics scolaires.

#### Renseignements:

Tel : 04 70 20 11 00 - Fax : 04 70 20 64 28

Adresse: 114, Cours Jean Jaures  
03000 Moulins

e-mail: :caue03@wanadoo.fr

### C.C.A.S

Les membres du Centre Communal d' Action Sociale agissent régulièrement tout au long de l'année :

- Une fois par an, ils accueillent les personnes âgées de plus de 65 ans et leur conjoint pour leur servir un repas à la salle polyvalente. Le dernier, en date du 13 octobre, a réuni 53 participants.

- Quelques jours avant Noël, les membres vont également rendre visite à ces mêmes personnes pour leur remettre des bons d'achat accompagnés d'une plante pour les dames et d'une bouteille de vin pour les messieurs. Les personnes hébergées en maison de retraite à Bourbon l'Archambault ne sont pas oubliées et ont droit à un petit colis de friandises.

- Enfin, les nouveaux - nés de la commune se voient offrir un petit cadeau de naissance.

## TRAVAUX

### Entretien des fossés

La commune a fait procéder au nettoyage des fossés situés le long des chemins de la Breure Noire, des Breures et du Mont, plus quelques mètres de ci de là.

### Garage du presbytère

Après la toiture, c'est le crépi qui sera refait. Ce travail sera confié à M. J.L Sarraud, artisan, installé sur la commune.

### Aménagement de l'entrée sud du bourg ( route de Bourbon )

Afin de limiter la vitesse des véhicules arrivant dans le bourg par la route de Bourbon, une étude a été réalisée avec la D.D.E.

Il s'agit principalement de planter des haies basses près de la route, pour donner une impression de rétrécissement incitant au ralentissement.

### Construction d'un parking

Dans le cadre de l'aménagement des abords de la salle polyvalente, il était prévu la réalisation d'un parking d'une vingtaine de places, le long de la salle ,en descendant, sur la route de Rouère.

Les travaux vont pouvoir commencer début 2003 car la commune vient d'acheter la parcelle de terrain nécessaire à Mme Agnès Van Den Abeele.

### Eglise

Les travaux d'aménagement du site de l'église sont maintenant terminés: la place a son revêtement définitif et la pelouse autour du bâtiment a déjà bien poussé. L'éclairage a été refait mais d'une manière différente : le technicien a cherché à faire jouer la lumière et les ombres; ainsi les détails architecturaux du chevet sont-ils bien mis en valeur.

## Bibliothèque

C'est avec plaisir que Robert Dard a vu augmenter le nombre de visiteurs à la bibliothèque située Faubourg de la Madeleine. Et bien que le local soit exigu, vous pouvez toujours vous y rendre, de 15 h à 17 h , un mercredi sur deux.

Voici les **dates du 1er semestre 2003:**

8 et 22 janvier - 5 et 19 février - 5 et 19 mars  
2 , 16 et 30 avril - 14 et 28 mai - 11 et 25 juin  
9 et 23 juillet

### Et ça roule !

C'est la réflexion souvent entendue le long de la rue principale du bourg, réflexion pouvant évoquer soit le nombre de véhicules, soit la vitesse qui paraît excessive. Pendant 7 jours, du jeudi 17 au mercredi 23 octobre inclus, les services de l'Equipement ont fait des mesures en 3 endroits : entrée sud (route de Bourbon), devant la Poste et à l'entrée nord (vers Tivoli). Dans les lignes qui suivent, il ne sera utilisé que les chiffres donnés par le point de comptage de la Poste et les abréviations : VL = véhicules légers et PL = Poids lourds.

Durant la période concernée, il est passé 4 356 véhicules dans le sens Bourbon-Limoise et 4 959 dans l'autre sens, le nombre de PL ne variant pas (261 et 262), ce qui fait 9 315 véhicules au total, soit une moyenne de 1 331 par jour (de 6 h à 20 h).

La vitesse moyenne enregistrée est de 45 km/h pour les VL et 40,5 km/h pour les PL, ce qui est somme toute rassurant. Mais ce ne sont que des moyennes: 65,14% des VL et 76,52 % des PL traversent le bourg à une vitesse maximale de 50 km/h. Si l'on ignore les 2316 véhicules roulant entre 50 km/h et 60 km/h , il faut quand même noter que près de 10% des VL et 5 % des PL dépassent 60 km/h (allant jusqu'à 100 km/h). Il a même été relevé le passage de 2 kamikazes de la route: un VL entre 100 et 110 et un PL entre 110 et 120 ! De quoi frémir !

Les 3 points de comptage montrent que c'est dans le sens Limoise-Bourbon qu'on roule le plus vite et en plus grand nombre.

Notons qu'à Tivoli, on a relevé le passage de 6087 véhicules tandis que route de Bourbon, il en a été enregistré 8729 durant la période concernée.

## Aménagement des abords de la salle polyvalente

### " *Un arbre, un enfant* "

C'est par une douce journée de novembre que **40 enfants de la commune** se sont retrouvés pour planter un arbuste de la haie fleurie, située derrière la salle des fêtes.

Ils étaient aidés par leurs parents, M. Boudet (pépiniériste à Cérilly), des élus, Gilles Villatte, Muriel Chazeaud et Nicolas Semet.

Pour reconnaître son arbuste et le voir grandir mais aussi pour que tous puissent apprendre le nom des plants qui constituent la haie, chaque enfant a attaché une planchette de bois à son jeune plant. Sur ces planchettes, offertes par Christian Déterne, menuisier à Lurcy - Lévis, figurent les nom et prénom de l'enfant ainsi que le nom de l'arbuste.

Toutes les personnes présentes ce matin là, enfants et adultes, ont pu profiter des conseils de plantation donnés par M. BOUDET, se retrouver pour faire connaissance et partager un moment de convivialité.

### " *Un arbre, un conseiller* "

Le mercredi suivant, quelques élus et Gilles Villatte ont retrouvé M. Boudet pour planter les 10 prunus et les 2 érables qui vont embellir et ombrager ce terrain.

Sur proposition du maire, les conseillers ont accepté de financer la plantation de ces 12 arbres comme cela s'était fait **il y a 120 ans !** (relire bulletin municipal de décembre 2001, rubrique histoire locale ).Le coût de 423,30 euros HT sera partagé entre tous les élus.

Pour clore le volet paysager de cet aménagement, il ne reste plus qu'à fleurir les jardinières, ce qui devrait être fait dans l'hiver.

Le crépi du lavoir a été réalisé en même temps que celui des murets et des jardinières afin d'obtenir une unité de couleur ( Il n'était prévu que plus tard).

## Réglementation en milieu rural

□ □ □

En matière de **mitoyenneté**, et d'après le Code Civil, toute clôture séparant deux propriétés privées contiguës est réputée mitoyenne, à moins qu'il n'y ait qu'une seule des propriétés qui soit close également des autres côtés ou bien s'il y a titre, prescription ou marque contraire.

D'autre part, le recueil départemental des usages locaux à caractère agricole (consultable en mairie) stipule qu'à défaut de titre contraire, la haie séparant deux propriétés n'ayant pas la même nature de culture est censée appartenir d'abord au propriétaire du jardin, puis ensuite, dans l'ordre, au propriétaire du pré, de la vigne, du bois et enfin de la terre.

Lorsqu'elle est située en bordure d'un chemin rural, la haie appartient généralement aux propriétaires riverains. La clôture mitoyenne (quelle qu'en soit la nature) est entretenue à frais communs.

Pour ce qui est des **distances de plantation**, le même Code Civil fixe la distance minimale à

- 2 mètres de la ligne séparative pour les arbres ou arbustes de plus de 2 m.
- 0,50 mètre pour les plantations de hauteur moindre.

Cette distance se mesure du centre de l'arbre à la ligne séparative des propriétés.

Lorsque les branches d'un arbre, d'un arbuste, ... s'étendent sur la propriété d'un voisin, ce dernier a le droit d'exiger leur suppression jusqu'à l'aplomb de la limite séparative, y compris s'il s'agit d'un arbre fruitier.

Lorsque les branches d'un arbre fruitier s'étendent sur une propriété voisine, le propriétaire de l'arbre ramasse à la main les fruits qu'il peut atteindre depuis sa propriété. Ceux qu'il ne peut atteindre et qui tombent ensuite chez le voisin appartiennent à ce dernier.

## EMPLOI

### *Vous cherchez un emploi :*

#### Comment s'inscrire à l'ASSEDIC ?

Inscrivez - vous par téléphone, c'est plus simple : 0 811 01 01 03 (*coût d'un appel local*).

Un conseiller vous renseigne, organise votre rendez - vous et vous envoie à domicile dossier et convocation.

#### Votre dernière inscription ASSEDIC date de moins de 6 mois :

Un conseiller vous réinscrit par téléphone, vous n'avez pas à vous déplacer.

*(Communiqué de l'ASSEDIC)*

#### Où rencontrer un intervenant de l'A.N.P.E ?

Présence d'un conseiller de l'A.N.P.E :

- A l'antenne Mission Locale de Bourbon l'Archambault tous les vendredis de 9 h à 11 h 30.
- A la mairie de Lurey-Lévis , les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> lundis du mois.

#### Où trouver des offres d'emploi ?

Régulièrement le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du département de l'Allier envoie en **mairie** des offres d'emploi. Ce sont des emplois d'animateur, secrétaire de mairie, adjoint administratif, assistant socio - éducatif... proposés par des villes , des communes, des syndicats...

**N'hésitez pas à venir les consulter.**

### Mission Locale de Moulins et sa région...pour l'insertion des jeunes

#### Antenne de Bourbon l'Archambault

8, rue Achille Allier

tél : 04 70 67 06 45

Un conseiller de la mission locale vous aidera dans votre démarche de recherche d'emploi. Il vous permettra d'approcher progressivement le monde du travail, vous écouterà et vous conseillera. Il examinera avec vous les réponses et les aides possibles, les formations existantes, les types d'aides accordées au titre de l'accompagnement vers l'emploi.

**N'hésitez pas à vous renseigner.**

### *Vous offrez un emploi*

- Vous voulez remplacer du personnel en congés, en arrêt maladie, etc...sur des postes peu ou pas qualifiés.
- Vous avez un surcroît de travail pour une courte durée.
- Vous avez des tâches de manutention, d'ouvrier, manoeuvre, ménage, entretien ...
- Vous avez besoin de services ponctuels : inventaire, vente, extras en hôtellerie-restauration ...

**Nord - Bocage** met à votre disposition ( sur simple appel téléphonique ) un ou plusieurs salariés dont le savoir - faire correspond à votre demande, pour la durée que vous désirez. Ces salariés bénéficient d'une couverture complète.

Pour contacter **Nord - Bocage** :

à **Lurey-Lévis** , 1 Boulevard Gambetta -

Tél : 04 70 67 85 59

Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

à **Bourbon l'Archambault**, Antenne Mission Locale, 8, rue Achille Allier-

Tél : 04 70 67 06 45

Permanence d'un intervenant Nord Bocage, tous les lundis de 8 h 30 à 11 h 30.

## La carte vitale Simple, rapide et personnelle

**Simple**, la carte vitale permet au professionnel de santé (médecin, masseur - kinésithérapeute, etc. ...) d'envoyer directement une feuille de soins électronique à la Caisse d'Assurance maladie. Il n'y a pas de feuilles de soins à compléter et à envoyer et pas de vignettes à coller.

**Rapide**, car avec Vitale les démarches administratives sont simplifiées et Vitale garantit des remboursements en cinq jours.

Et **personnelle**, parce qu'au lieu d'emprunter comme avant la carte de l'assuré social (conjoint, parent ), chaque membre de la famille âgé de plus de 16 ans est aujourd'hui détenteur de sa propre carte Vitale. Il devient autonome. La carte Vitale a été envoyée aux assurés sociaux et à leurs ayants - droits, collée sur une attestation. Celle - ci doit être impérativement conservée car elle peut servir chez les professionnels de santé qui ne sont pas encore équipés pour lire Vitale.

En cas de changements de situation, afin de continuer à bénéficier de tous les avantages de la carte Vitale, il est impératif d'actualiser les données contenues dans la carte pour toutes modifications d'état civil, naissance d'un enfant ou annulation d'un bénéficiaire qui n'est plus à la charge de l'assuré social (enfant commençant des études supérieures par exemple), modification d'exonération du ticket modérateur (maternité, maladie de longue durée, bénéficiaire de la Couverture Maladie Universelle Complémentaire).

Pour mettre à jour la carte Vitale, vous transmettez seulement les pièces justificatives à votre centre de paiement et quelques jours plus tard, vous pouvez mettre à jour votre carte Vitale dans une des 53 bornes mises à votre disposition. La plus proche de votre commune est installée à la mairie de Bourbon l'Archambault .

Pour tous renseignements complémentaires, un numéro départemental unique : **0 820 849 031 - Vitale, Présentez, c'est remboursé !**

*Communiqué de l'Assurance Maladie, Sécurité Sociale, Caisse primaire de l'Allier*

## Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat 2001- 2003 O.P.A.H

La commune de Franchesse , membre du SIVOM du Pays de Bourbon en Bocage Bourbonnais, s'est engagée avec les autres communes adhérentes ( Bourbon - l'Alt, Buxières - les - Mines, Saint - Hilaire, Saint - Plaisir, Vieure et Ygrande ) dans la mise en place d'une **OPAH**. L'animation de cette Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat est assurée par **HABITAT ET DEVELOPPEMENT** depuis juillet 2001.

**Quelque soit votre projet :**

- **amélioration de votre logement**
- **amélioration ou création d'un logement locatif**
- **amélioration d'un meublé thermal à Bourbon l'Archambault**

et selon les conditions d'attribution,  
**vous pouvez obtenir des subventions :**

- **de l'Etat**
- **du SIVOM du Pays de Bourbon en Bocage Bourbonnais**
- **de la ville de Bourbon l'Archambault** pour les meublés thermaux

L'équipe d'animation est à votre disposition pour tout conseil, assistance et montage de dossier d'aide financière.

### Renseignements

Tél : 03 86 36 01 51  
Adresse ; 5, Bd St Exupéry  
58000 NEVERS  
E-mail : hd58@wanadoo.fr

Permanence à la mairie de Bourbon l'Archambault, un mardi sur deux, de 10 h 30 à 12 h ( 1<sup>er</sup> mardi de permanence : le 7 janvier 2003 )

A **Franchesse**, permanence le **11 mars 2003**, à la salle polyvalente, de 10 h 30 à 12 h .

Comme tous les bocages, notre région bourbonnaise est un terroir aux champs et aux prés cloisonnés de haies. Ces haies bordent aussi les chemins, ruisseaux, fossés, et des bois et taillis sont disséminés parmi les champs. L'habitat est dispersé, les fermes pratiquent la poly-culture-élevage.

Le bocage bourbonnais se caractérise plus particulièrement par une prédominance de la prairie, de nombreux arbres isolés gardés pour l'ombrage du bétail, et la conduite de beaucoup de haies en clôtures basses, taillées sur le dessus.

### **Quelles sont les fonctions de la haie ?**

Souvent installées à contre-pente par les paysans d'autrefois, les haies obligent l'eau à s'infiltrer profondément, alimentant les nappes. Elles sont des épurateurs naturels et éliminent la majeure partie des polluants agricoles (résidus de fumiers, lisiers, désherbants, engrais...).

Lorsqu'elles sont suffisamment hautes et bien garnies, les haies bocagères sont de bons brise-vent. Elles protègent les cultures et les fermes des dégâts des tempêtes et créent un micro-climat plus tempéré.

Alors qu'aujourd'hui, les cultures désherbées et traitées, hébergent de moins en moins d'insectes auxiliaires, la haie, de flore variée, abrite ces insectes utiles ainsi que les oiseaux qui s'en nourrissent.

Les bovins, moutons et autres animaux d'élevage trouvent près des haies le calme et l'abri des vents froids, et les arbres leur procurent l'ombrage nécessaire.

Enfin, les haies bien conduites produisent bois de chauffage, piquets de clôture et troncs de valeur, sans oublier les petits fruits, les fruits secs et le miel.

### **Mieux conduites, les haies sont plus productives**

Un grand nombre de haies bourbonnaises des régions d'élevage sont taillées tous les ans sur le dessus. Ces haies

sont alors de bonnes clôtures denses et défensives mais leur effet brise-vent est très limité et leur production en bois nulle.

Lorsqu'on ne les taille que latéralement, les haies montent en taillis ou perchis, devenant de meilleurs brise-vent et protégeant mieux le bétail. De plus, elle produisent du bois de chauffage, des perches et des piquets.

Dans toutes les haies poussent de beaux rejets de chênes, frênes, merisiers... Quand ils sont bien droits, ces jeunes « baliveaux » conservés et élagués peuvent donner de beaux troncs. C'est l'origine de la plupart des arbres à bois produits dans les bocages, mais il faut penser à les remplacer car ils disparaissent peu à peu, à mesure qu'ils sont exploités ou meurent de vieillesse.

### **Dans nos bourgs aussi nous pouvons reconstituer des « jardins de pays »**

A l'image des maisons et jardins bourbonnais d'autrefois, redonnons la priorité aux haies champêtres à base d'espèces bocagères et oublions les thuyas et autres cupressus. Une haie associée (c'est à dire composée d'essences diverses) se garnira vite, offrira une plus grande résistance aux maladies et se teintera, au fil des saisons, de belles couleurs changeantes tandis que les arbres et arbustes donneront de l'ombre et des fruits (noyers, noisetiers, pruniers, poiriers, châtaigniers...).

### **A nous d'agir**

Plus qu'aucun autre paysage, le bocage traduit l'adaptation harmonieuse de l'homme à son milieu, mais comme partout, il est aujourd'hui menacé. S'il faut 100 ans pour faire un chêne, il suffit de quelques minutes pour l'arracher. Aussi, est-il important que chacun d'entre nous prenne conscience de la richesse de ce patrimoine et s'efforce de le préserver, continuant ainsi à promouvoir l'alliance de l'homme et de la haie.

(Source : « Allier, l'homme et la haie » de Dominique Soltner).

# Histoire locale

## Il y a 100 ans

Chaque année, j'essaierai, à travers les décisions du conseil municipal pour l'essentiel, d'évoquer la vie des Lanciers un siècle plus tôt.

Voici quelques événements datant des deux premières années du XXème siècle.

En 1901, Franchesse comptait **1 236 habitants** : 278 dans le bourg et 958 dans la campagne ( 83 de moins en campagne qu'au recensement de 1896).

Le 31 décembre 1900, à minuit, les 3 cloches de l'église ont sonné à toute volée pour annoncer le nouveau siècle et inviter les fidèles à une messe de minuit suivie par une assistance aussi nombreuses qu'à celle de Noël, nous confie l'abbé Nicolas Soulier dans ses notes .

Régulièrement, le conseil municipal doit se prononcer pour qu'une dispense du service militaire ( 2 ans au lieu de 3 ans ) soit accordée à certains jeunes gens (présence d'un frère sous les drapeaux, soutien de famille...). En 1901, une dispense fut accordée à France Brunet ( frère sous les drapeaux)et une à Pierre Brizon ( engagement décennal à l' Ecole Normale).

Le 15 août 1901, le conseil municipal accepte la somme de 30 F (1) fixée par l'expert de l'assurance "La Mutuelle" pour les dégâts occasionnés à l'école des filles(2) suite à l'incendie des immeubles Bouille et Peubrier.

Chaque année, le conseil doit se prononcer sur la vente d'excédents de terrains aux propriétaires riverains(surface variant d'une vingtaine de m<sup>2</sup> à 840 m<sup>2</sup>). La vente la plus importante de 1901 concerne " la place de Bourg", située vers Gadodièrre et mitoyenne entre les communes de Franchesse, Couzon et Bourbon.

En 1901, les instituteurs ont l'intention d'organiser des cours pour adultes le mercredi et le samedi de 7 h 30 à 9 h. Le conseil vote une somme de 10 F pour l'éclairage et le chauffage de la classe.

Tous les ans, le conseil dresse une liste de personnes qui bénéficieront de l'assistance médicale gratuite, ainsi qu'une liste d'une quinzaine de garçons et autant de filles environ qui recevront les fournitures scolaires gratuitement. En 1902, l'instituteur et l'institutrice recevront la somme de 6 F par élève pour cela.

Le 16 février 1902, des livres sont achetés pour la bibliothèque et une somme de 79,10 F est débloquée pour la reliure de certains ouvrages.

Le 1<sup>er</sup> juin 1902, le budget primitif de 1903 est arrêté à la somme de 10 864,75 F tant en recettes qu'en dépenses. Diverses impositions extraordinaires sont votées : service vicinal, salaire des gardes - champêtres, entretien des maisons d'école(chauffage, eau et éclairage), service d'assistance médicale gratuite et entretien des chemins ruraux non classés(3).

Le porteur de dépêches recevra une somme de 10 F par mois pour que les télégrammes soient distribués gratuitement sur toute la commune. Une indemnité de 8, 50 F par mois est allouée au facteur - receveur pour lui permettre de se faire remplacer au bureau(permanence télégraphique) pendant qu'il effectuera sa tournée. Ce sera sans doute sa femme qui effectuera ce travail.

Toujours ce 1<sup>er</sup> juin 1902 , on décide de porter une somme de 150 F au budget de 1903 pour primer les meilleurs animaux vendus lors de la foire dite "de la Passion". Une somme de 20 F est destinée aux sinistrés de la Martinique(4).

Le chemin V.O n°5 de Franchesse à Couleuvre est complètement terminé sur les territoires de Franchesse et de Couleuvre. Il ne reste plus qu'une longueur de 1500 m encore en lacune sur le territoire de Saint Plaisir. Le conseil demande que cette partie soit achevée pour que ce chemin soit classé dans le réseau des chemins d'intérêt commun.

Le 30 novembre 1902, M. Léon Roquet, maire et M. Jean Giraud, adjoint, sont élus délégués pour l'élection sénatoriale du 6 janvier 1903. M. Gabriel Boudet sera suppléant.

Le 21 septembre 1902, la statue de Saint Antoine de Padoue (encore dans l'église) est bénite solennellement.

Depuis la rentrée 1889, des religieuses tenaient une école de filles dans la propriété de M. Muret à Tivoli (5) . Louée d'abord puis achetée en 1898, des bâtiments y furent construits. Le 15 juillet 1902, sur ordre du ministre de l'intérieur, Emile Combes, cette école est fermée et les religieuses doivent trouver refuge chez les habitants de la commune. Le 17 octobre, elle est rouverte et fonctionnera avec l'ancienne supérieure sécularisée et deux novices.

Dès 1899, M. Buffin, alors conseiller municipal, demande la création d'un bureau de postes dans la commune ( il y en avait un à Limoise et un à Bourbon) . La même année, le conseil demande le rattachement de Franchesse au réseau téléphonique départemental qui est en projet. Après quelques tergiversations, la demande du bureau de postes est officialisée l'année suivante. Pour l'abriter, on envisage de soustraire quelques pièces du logement de l'école de filles mais M. Hugonin accepte,

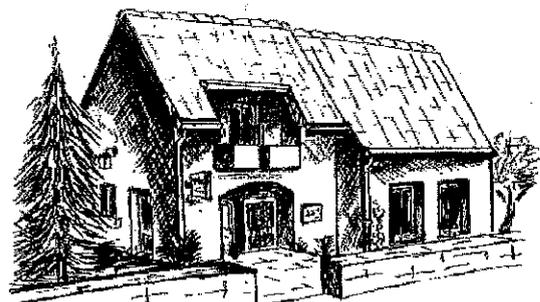
en 1901, de vendre sa maison (6).Après les réparations et l'aménagement nécessaires , cette maison est louée à l'administration des postes fin 1902.

Le télégraphe y est installé. Il en coûtera 4770 F pour l'achat du bâtiment et 330 F pour construire la ligne télégraphique. Nous ignorons le montant des travaux qui ont dû être réalisés.

#### *Notes explicatives :*

- 1) Pour pouvoir comparer avec 2002, il faut savoir que 1 F de cette époque vaut approximativement 21 F d'aujourd'hui, c'est à dire 3, 20 euros.
- 2) L'école de filles était située au départ de la route de Bourbon, Faubourg de la Madeleine.
- 3) Le calcul des impôts locaux était complètement différent de ce qu'il est actuellement, chaque dépense nouvelle se traduisant par des centimes additionnels s'ajoutant au montant de l'impôt déterminé par l'élaboration du budget.
- 4) Le 8 mai 1902, lors de l'éruption de la Montagne Pelée, une " nuée ardente" fit 30 000 morts en détruisant la ville de Saint Pierre en Martinique.
- 5) Les bâtiments de l'école libre se trouvent 4, route de Limoise.
- 6) C'est le bâtiment que les anciens ont connu situé 5, Faubourg de la Madeleine.

André Despret



*La poste de nos jours*

Notre tribune libre a été l'occasion, pour certains d'entre vous, de nous faire part de leurs remarques, d'exprimer leurs attentes et c'est tant mieux car c'est sa raison d'être !

Nous allons essayer maintenant de répondre à vos questions. **Vous nous avez demandé :**

**Que peut - on faire face à la vitesse excessive des voitures qui traversent le bourg ?**

Il est malheureusement vrai que la vitesse réglementaire n'est pas toujours respectée dans le bourg. Il est vrai aussi que la solution n'est pas facile à trouver.

Installer des ralentisseurs? Ils peuvent se révéler dangereux dans certains cas.

Installer des bandes rugueuses ou des vibreurs? Ce système semble peu efficace et n'incite que trop peu les automobilistes à ralentir..

Cependant, le futur aménagement de l'entrée sud du bourg devrait inciter les conducteurs pressés à lever le pied.

Pour l'entrée nord, nous y réfléchissons.

**Qu'en est il du projet de fleurissement du bourg ?**

Un effort particulier a été fait dans ce domaine notamment aux entrées du bourg: route de Limoise, de Bourbon, de Lurcy et d' Agonges.

Le massif de la croix de la Mission a été complètement refait, lui donnant plus belle allure.

La rue des Lanciers offre quant à elle peu de possibilités car l'espace disponible pour l'installation de jardinières, d'arbustes ou de petits massifs est restreint, sauf peut -être le parking de la Poste. Il est prévu d'aménager un petit coin pique-nique planté d'arbustes vers le garage du presbytère et de fleurir un parterre devant l'église. Une réflexion est en cours pour la petite place devant chez M. et Mme Larouble.

**L'idée d'organiser un concours des maisons fleuries va-t-elle se concrétiser ?**

Une seule personne a répondu et donné un avis favorable à l'idée de relancer cette manifestation. La commune souhaite donc, dans un 1<sup>er</sup> temps, donner l'exemple avant d'inciter les gens à soigner les abords de leurs habitations.

**Qu'allez - vous faire de l'ancien terrain de football ?**

Nous avons pensé à plusieurs possibilités: faire un 2<sup>ème</sup> lotissement, aménager un terrain de camping ou le louer en terrain agricole, aucune de ces solutions ne convient parfaitement donc pour le moment nous continuons à rechercher d'autres pistes.

**Pourriez -vous faire paraître dans la prochaine édition de votre bulletin ce que prévoit la loi en matière de mitoyenneté, de distance de plantation d'arbres, de divagation d'animaux, etc..?**

Lire la rubrique, un peu plus qu'en bref, " réglementation en milieu rural " page 6.

**Ne serait - il pas possible de rouvrir au public et d'entretenir les chemins communaux ?**

Cela se fait effectivement dans beaucoup d'autres communes et répond à une demande de plus en plus forte. Notre commune possède des chemins mais il est difficile de faire des parcours complets. Seuls, quelques tronçons, çà et là, sont praticables dans l'immédiat.

C'est un projet intéressant mais de longue haleine et nécessitant beaucoup d'énergie.

**Tribune libre**

Nous aimerions connaître vos remarques, suggestions ainsi que les rubriques qui vous plaisent, celles qui vous déplaisent et celles que vous aimeriez trouver.

N'hésitez pas à nous donner votre avis afin que ce bulletin vous apporte réellement des informations.

Coupon - réponse à nous retourner en mairie :

Nom, prénom, adresse ( facultatif):

.....

Remarques, suggestions, rubriques différentes, demande d'informations sur un sujet précis...

.....